

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 5 (1962)
Heft: 3

Artikel: Lutry, Savigny : parenté et différences de deux communes voisines
Autor: Ruffy, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-869877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le déséquilibre croissant entre les villes et les campagnes, les problèmes d'aménagement du territoire qu'il pose, intéressent au premier chef le géographe. C'est pourquoi les instituts géographiques universitaires tendent-ils à orienter leurs recherches dans la voie des applications, à les adapter aux besoins de la planification régionale. Dans cette perspective, le rôle du géographe semble devoir être d'abord celui d'un informateur. Par des études menées à l'échelon de la commune et de la région élémentaire, du « pays », il lui revient de présenter un tableau des solutions d'exploitation adoptées, dans le passé, par les groupements humains considérés et du paysage en résultant, de préciser le sens et la portée des évolutions survenues à différentes époques et d'essayer d'en tirer des conclusions pour l'avenir.

C'est pour répondre à ce besoin d'information que nous avons proposé certains sujets de mémoire de licence. Trois travaux ont été ainsi menés à chef dont deux ont été publiés¹. Du troisième, Victor Ruffy, son auteur, donne ici un aperçu sous la forme d'une communication présentée par lui au V^e Congrès international des étudiants en géographie, tenu à Sarrebrück en 1962, congrès où l'Institut de géographie de Lausanne avait délégué ses deux assistants étudiants.

(H. O.)

LUTRY, SAVIGNY : PARENTÉ ET DIFFÉRENCES DE DEUX COMMUNES VOISINES

Le canton de Vaud est encore une région agricole, mais on doit s'attendre à une industrialisation rapide et générale. La question est de savoir si l'on doit sacrifier une agriculture coûteuse ou la maintenir dans certains secteurs, et cela, même dans la perspective d'une entrée de la Suisse dans le Marché commun. Le problème est aussi de savoir si l'on ose sacrifier l'harmonie du paysage à une implantation immobilière désordonnée, faisant l'affaire des spéculateurs et

¹ Laurent BRIDEL, *L'économie rurale de la cluse alpestre du Rhône*. Rev. de Géographie de Lyon, XXXIII, 1958, pp. 153-172, 5 fig.

Jacques BARBIER, *La banlieue lausannoise définie par l'étude des migrations alternantes de travailleurs*. Geographica Helvetica, Zurich, XVI, 1961, pp. 77-99, 6 fig.

celle, au reste momentanée, des cultivateurs qui vendent leurs terres, ou si l'on doit prendre des mesures autoritaires afin d'éviter le sacage de notre territoire. Aussi la tâche actuelle des géographes vaudois est-elle de faire l'inventaire, le plus rapidement possible, de ce qu'il serait souhaitable et utile de sauver ; tâche doublement ingrate parce que précipitation et manque de fonds ne facilitent pas la mise en train d'enquêtes sur une vaste échelle. On comprendra, dès lors, le caractère restreint d'un travail qui se propose seulement de retrouver le cheminement de l'occupation du sol par deux sociétés rurales mitoyennes, et son évolution jusqu'à aujourd'hui.

Ce n'est qu'à partir des X^e et XI^e siècles que la région de Lutry semble avoir pris quelque importance économique. L'évêché de Lausanne possède alors, conjointement avec le monastère bénédictin de Savigny dans la région lyonnaise, la presque totalité du territoire qui nous occupe. La proximité d'une cité épiscopale (Lausanne 5 km.), l'arrivée des moines dont la devise était « ora et labora », ont été des facteurs déterminants pour l'économie du pays. C'est en effet à partir de cette époque que la commune de Lutry et toute la région de Lavaux vont devenir un vignoble, une zone encore aujourd'hui de pure monoculture. Si la présence de la vigne est signalée au IX^e siècle, si même elle a existé au temps des Romains, il est certain que c'est à partir du XI^e siècle que la région a commencé à se transformer profondément, qu'un paysage véritablement artificiel, « humain », a été élaboré. Enfin deux événements, la Réforme et la Révolution vaudoise, ont contribué à l'évolution du terroir. En 1536, la Réforme, par la sécularisation, a renforcé le pouvoir des communes, et les Bernois qui l'ont implantée, en rattachant le pays à leur canton, ont créé pour lui des débouchés qui ont valorisé le vignoble. Quant à la Révolution vaudoise de 1798, elle a apporté, après quelques années, l'affranchissement qui avait débuté au XV^e siècle mais qui ne s'était affirmé qu'à grand-peine, tant sur le régime épiscopal que sous le régime patricien bernois.

Le territoire étudié, d'une superficie de 2438 hectares, s'étend sur deux régions bien distinctes : un raide versant qui s'élève du niveau du Léman, à 372 m., jusqu'à environ 600 m., et le début du Plateau suisse, par 600-800 m. Cette seconde région, au soubassement molassique assez énergiquement buriné, donne naissance à un paysage de collines molles, orientées du sud-ouest au nord-est, entrecoupées de vallons de même direction : orientation structurale liée au plissement alpin. Nous avons donc, d'une part, une région exposée au midi, inclinée, qui va jouir d'une insolation généreuse, renforcée par la réverbération du Léman, et d'autre part un plateau

élevé, dans l'axe des vents du nord, au climat frais en été, très rude en hiver. Dans les deux régions les terres sont en général mi-légères avec, par-ci par-là, des sols lourds de dépôts glaciaires, et quelques affleurements molassiques.

Au regard des communications avec l'extérieur, ces deux régions étaient très différemment situées. Lutry, commune du bord du lac, était desservi par la route de France en Italie par le col du Grand-Saint-Bernard. La navigation en a fait aussi rapidement un petit centre de commerce du vin. La région supérieure, elle, accidentée, recouvertes d'épaisses forêts, assiégée par la neige une grande partie de l'hiver, est demeurée longtemps isolée. Pour des raisons économiques évoquées plus loin, ces deux régions si différentes entretenaient cependant des relations étroites.

Un point important de la socio-géographie est la localisation de l'habitat ainsi que sa structure. Dans le cas présent, on peut deviner les différences susceptibles d'exister dans ce domaine entre deux régions voisines. Dans le vignoble, il importe de laisser la plus grande partie des pentes aux ceps, donc de choisir les replats pour y concentrer la population et y construire haut et serré. De là un habitat de villages et de hameaux concentrés avec, pour ainsi dire, très peu de maisons éparpillées dans le vignoble. Sur le plateau règne, au contraire, un habitat de colonisation en ordre dispersé, faisant alterner une maison, avec son « tenant », la forêt, puis une autre maison, etc. Nous avons ici affaire à une occupation postérieure à celle du bas, et qui dépend directement de l'extension du vignoble. Plus la vigne progresse, plus les prés, les ressources en herbe diminuent au bord du lac, et plus le bétail est menacé, condamné à disparaître ou à émigrer. Les occupants du vignoble décident alors d'étendre les pâturages du haut, et l'on défriche. Petit à petit naissent des bâtisses provisoires, abris pour le bétail et leurs gardiens, puis s'installe à demeure une population nouvelle. Les deux régions sont devenues complémentaires : le bétail viendra, au moins pour partie, du bas, le fumier, le bois de sapin pour les échelas, en totalité du haut.

En raison de l'évolution vers la monoculture de la vigne, des pressoirs particuliers sont construits, une main-d'œuvre étrangère apporte son aide durant les gros travaux (effeuilles, vendanges). La maison vigneronne prend rapidement une forme caractéristique. Le rez-de-chaussée abrite la cave et le pressoir, le premier étage la famille de l'exploitant, le deuxième étage les chambres de la main-d'œuvre étrangère et le galetas. En haut, sur le plateau, c'est au froid qu'il faut s'adapter. La ferme du Jorat est orientée dans le sens des lignes générales du terrain de façon à présenter un des petits côtés

au nord-est, à la bise. La remise à bois fait front, suivi du fenil, de l'étable, enfin de l'habitation à l'extrémité sud-ouest.

Aujourd'hui, deux communes distinctes se partagent le terroir étudié, et c'est la conséquence de la spécialisation viticole. Les vignerons, accaparés par une culture exigeante, ont vendu leurs biens des Hauts, et inversement, ceux qui ont émigré dans les Hauts ont liquidé leurs vignes des bords du lac. Au début de ce siècle, les étables de Lutry disparaissent. La propagation du phylloxéra, les maladies cryptogamiques, les traitements qu'elles entraînent, achèvent la transformation. La position de paysan-vigneron devient impossible. La mécanisation est sans avenir dans un vignoble aussi morcelé et incliné. Le motoculteur, l'atomiseur ne sauraient remplacer les bras du vigneron. Et celui-ci cesse d'être un paysan polyculteur et éleveur.

La viticulture a fait prospérer la ville de Lutry. Les habitants des Hauts, au début du XIX^e siècle, ne se sentent plus solidaires de ceux du bas, ne se jugent plus protégés par l'administration communale. De là une séparation, obtenue en 1823. Depuis lors, les deux nouvelles communes ont évolué différemment, l'une prête à poursuivre son développement dans tous les domaines, l'autre soucieuse de rattraper son retard (aménagement de chemins, améliorations forestières, équipement communal) ; l'une toujours plus appelée à s'ouvrir au commerce et au tourisme, l'autre préoccupée d'abord d'améliorer le niveau de vie de ses habitants ; l'une contrainte de rechercher des emplois nouveaux pour sa population croissante, l'autre se bornant à augmenter le rendement des exploitations familiales afin de subvenir aux besoins d'une population stationnaire.

Jusqu'au début du XX^e siècle, la cellule familiale reste encore, dans les Hauts, l'unique communauté d'exploitation. Toute mesure était prise pour conserver intact le patrimoine : par exemple, un seul enfant se mariait, et les autres pouvaient continuer à vivre sur le domaine, à condition de rester célibataires. On évitait ainsi, tout à la fois, le morcellement des terres et la surpopulation, et l'on se procurait à bon compte la main-d'œuvre nécessaire. A Lutry, en revanche, les risques inhérents à la monoculture ont facilité un resserrement des liens à l'intérieur du milieu rural, d'où la création d'associations viticoles vers 1910. Enfin, la différenciation de la société par suite de la présence d'un artisanat et d'un petit commerce dès longtemps établis, la forte densité de la population, ont accru les devoirs et obligations de la commune.

A partir des années 1910-1920, l'essor de la ville de Lausanne va entraîner des conséquences très différentes pour les deux communes de Lutry et Savigny. Celle-ci, grâce au tramway et à la route,

s'oriente progressivement vers une économie spéculative fondée sur la production du lait et l'élevage. De son côté, Lutry, desservi par le train, le tram, le bateau, devient, après Pully, la commune la plus recherchée, en direction de l'est, par des gens travaillant à Lausanne mais habitant hors de ville. En 1959, plus de 16 % de la population de Lutry se rendait quotidiennement à Lausanne, alors qu'à Savigny 37 personnes, sur 900 habitants, travaillaient en 1950 au dehors. Et l'on comprend à quel point il est urgent pour Lutry d'adopter le plan de zones, élaboré il y a quelques années déjà, sous peine d'assister impuissant à la dégradation, puis à l'asphyxie du vignoble par suite de la prolifération désordonnée des constructions.

Victor RUFFY.